



District Haute-Garonne de Football



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 16 janvier 2020

Présents : AMIEL Lionel – AUGÉ Patrick – BAILLET Philippe – BALESTRACCI Victor – BARROS Thierry – BOULET Yves – CALMETTES Hubert – CANNONE Marie-Laure – DESSENS Maurice – DUMAZEAU Sylvie – FIGAROL Éric – GIUSEPPIN Richard – MANAS Manuel – MARTIN Robert – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – MONTARIOL Gérard – NARDARI Yves – NAYLIES André – PARGIOLA Jean-Claude – POUTEAU Alain – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SANSUS Isabelle – SEVALLE Yvon – SPICA Jean-François – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

Absent excusé : MEVEL Guillaume

Invités : CALINSKI Gilles – DESPEYROUX Pascal – FEVRE Loïc – GALEY Mathieu – LEDOUX Olivier

Le Comité de Direction est présidé par Maurice Dessens qui présente tous ses vœux de santé pour cette nouvelle année.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 novembre 2019.

Aucune modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communication des courriers reçus et informations diverses.

2.1. Le secrétaire général informe du courrier adressé par la FFF le 7 janvier 2020 aux licenciés de 15 à 23 ans pour alerter sur la baisse des effectifs d'arbitres (-2,4%) et pour les inciter à devenir arbitre.

2.2. Maurice Dessens présente le guide interactif du foot loisir mis en ligne sur le site du district. Il est important que les clubs qui remplissent les quatre conditions suivantes :

- ☞ Un référent identifié
- ☞ Une pratique identifiée
- ☞ Un créneau de pratique
- ☞ A minima 10 licenciés loisir

S'identifient dans "Footclubs" pour pouvoir bénéficier des dotations prévues.

De nombreux joueurs "loisirs" n'ont pas de licence enregistrée. Un courrier a été adressé à la ligue, gestionnaire de cette pratique, afin de remédier à cette anomalie.

2.3. Suite au partenariat signé avec Urban Soccer, un critérium loisir doit être mis en place avec un tarif préférentiel.

Mathieu Galey, avec la présidente de la commission "football diversifié" pilotera l'action.

Jacques Villeneuve fait remarquer qu'Urban Soccer n'applique pas de tarif préférentiel

aux clubs qui viennent en période hivernale.

- 2.4. Le secrétaire donne lecture du courrier reçu d'une joueuse ariégeoise sanctionnée par la commission de discipline de la Haute-Garonne à trois ans de suspension, qui vient d'obtenir son écusson d'arbitre et demande une levée de sa suspension pour pouvoir arbitrer.

Olivier Ledoux présente plus amplement la personne qui a eu un très bon comportement durant la formation.

A l'unanimité, le Comité de Direction donne un avis favorable pour lever la suspension afin que la personne puisse prendre une licence "arbitre".

La demande et l'avis sont transmis à la commission de discipline pour décision finale.

- 2.5. Maurice Dessens communique les statistiques des licences enregistrées au 16 janvier. Globalement la baisse est de 7,69% dont :

| | |
|---------------------|------|
| ☞ Senior : | -12% |
| ☞ U19/U18 : | -6% |
| ☞ U17/U16 : | -4% |
| ☞ U15/U14 : | -5% |
| ☞ U13/U12 : | -5% |
| ☞ Foot Animation : | -9% |
| ☞ Sénior F : | -8% |
| ☞ U18F/U17F/U16F : | -13% |
| ☞ Futsal : | -10% |
| ☞ Foot loisir : | -25% |
| ☞ Foot entreprise : | -13% |
| ☞ Dirigeants | -7% |
| ☞ Arbitres | -7% |

A la même date, un nombre important de licences ne sont pas validées (1238 licences). Pour tenter d'y remédier, un courrier d'alerte va être adressé aux clubs leur demandant de régulariser ces situations au plus vite.

Arrivée d'Isabelle Sansus.

3. Validation des membres des commissions.

A l'unanimité, le Comité de Direction valide Jean-Luc Mercadal comme membre de la commission "foot d'animation".

4. Validation des ententes.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les deux ententes ci-dessous. Toutefois, ces deux ententes ne pourront pas couvrir les clubs au regard de leurs obligations d'équipes de jeune.

| CATEGORIE | CLUB PILOTE | CLUB 2 | Nom de l'entente |
|-----------|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| U13 | AS Lavernose/Lherm/Mauzac 590306 | US Berat 551861 | B.LL |
| U13 | Juventus de Papus 548099 | AS Faourette 525754 | Faourette/Juventus Papus |

Maurice Dessens fait remarquer que les conventions "école de foot/clubs senior" ne pourront plus se faire à compter de la saison prochaine. Seules resteront les ententes ou les groupements.

5. Validation Budget Actions PPF Féminin.

Dans le cadre du PPF, le district se doit d'organiser des stages féminins.

Pour les U12F/U13F, il est proposé un stage à Salies du Salat les 14 et 15 avril 2020. Ces

jeunes participeront ensuite au Challenge des étoiles.

Pour les U14F/U15F, il est proposé un tournoi les 13 et 14 juin 2020 à Marignane.

A l'unanimité, donne son accord sur le budget de ces deux opérations s'élevant à 3 810 €.

6. Organisation des finales de coupes 2019-2020.

Un rappel est fait qu'il n'y a pas de finale de championnat conformément au RIO.

Pour les coupes, il est retenu l'organisation suivante :

- ☞ 21 mai 2020 à Soueich: finale Caubère (à défaut Miramont de Comminges si les installations de Soueich, suite à l'incendie, ne sont pas remises en état.)
- ☞ 13 juin 2020 (lieu à déterminer) : finales U14 + U15 + U16 + U17 + U18 + U19 + Dejean + Séniors secteur nord
- ☞ 20 juin 2020 à St Gaudens (Stade de Sède) : Finales U15F + U18F + Seniors féminines à 8 + Séniors féminines à 11 + Séniors Secteur sud
- ☞ 27 juin 2020 à Cugnaux : Finales Coupes Conseil Départemental Réserves + Séniors

7. Demande de subvention pour le 3^{ème} Congrès Régional UNAF 2020.

L'UNAF Haute-Garonne, chargé d'organiser le 3^{ème} congrès régional a sollicité le district afin d'obtenir une subvention.

A la majorité, le Comité de Direction décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 €. (Attribution d'une subvention : 20 pour, 5 contre, 4 abstentions – Montant de 300 € : 21 pour, 2 contre, 6 abstentions)

Il est rappelé que toute demande de subvention de la part de l'UNAF ou de l'ATEF doit être accompagné d'un dossier de présentation de l'action comprenant un budget prévisionnel.

8. Projet district Muret.

Maurice Dessens donne les explications techniques, juridiques et financières du projet. Un débat s'en suit où chacun peut s'exprimer suivi du vote du Comité de Direction aux fins de donner, ou non, mandat au Président pour convoquer à la date du 07 février 2020 une Assemblée Générale Extraordinaire des représentants des Clubs qui devront alors se prononcer sur l'approbation ou le rejet de la résolution suivante :

" il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer sur l'acquisition d'un nouveau siège et d'un changement de siège social.

Le vote de cette résolution à la majorité des 2/3 impliquera l'acquisition d'un bâtiment et modifiera le siège social du district une fois que le transfert effectif de l'activité sera réalisé. Il sera fixé à l'adresse suivante : ZAC des Pyrénées – Avenue des Pyrénées 31600 Muret.

A cette date, l'article 45 des statuts sera modifié en conséquence comme suit :

Article 5 : le siège social du district est fixé à ~~Saint Jean Saint Jean – 31240 – 59 ter Chemin de Verdale auquel est associé une antenne à Saint Gaudens – 31800 – 9 Rue Romain Rolland.~~
ZAC des Pyrénées – Avenue des Pyrénées 31600 Muret.

A la majorité (17 contre, 9 pour, 2 abstentions, 1 nul) le mandat à effet de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire n'est pas donné au président.

9. Questions diverses.

9.1. Yves Nardari revient sur les difficultés rencontrées par les délégués en nombre insuffisant pour couvrir tous les matchs concernés et sur la restriction appliquée aux délégués, membres des commissions de discipline.

Il est rappelé les motivations de cette décision prise afin d'éviter toute difficulté issue de la confusion entre les deux fonctions et assurer une complète neutralité.

A la majorité (16 pour, 4 contre, 9 abstentions) le Comité de Direction accepte toutefois d'assouplir la règle comme suit :

- La personne assumant le double rôle de délégué et de membre d'une commission de discipline ne pourra :

- Etre désigné délégué sur une affaire qu'il aura jugée en tant que membre de la commission de discipline.
- Siéger dans la commission de discipline traitant une affaire où il aura été délégué.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants, clôture le Comité de Direction à 23H00 et invite les membres à partager une collation.

Le Secrétaire Général
Philippe MAURY

Le Président
Maurice DESSENS